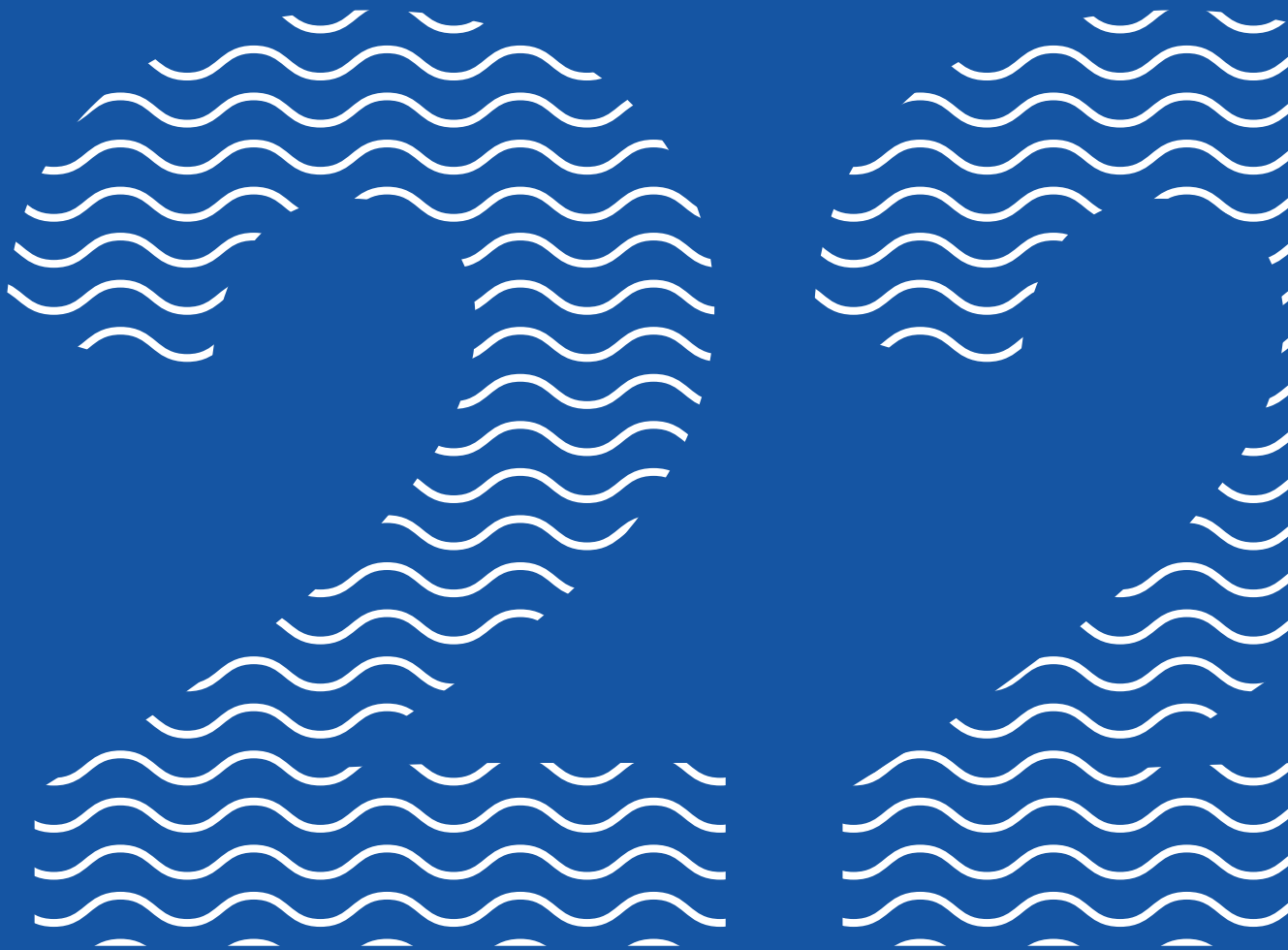


Rapport annuel 2022

KdK
cdc

KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS



Avant-propos

Depuis désormais trente ans, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) permet aux cantons de forger mutuellement leur opinion et de collaborer au niveau national. Grâce à elle, les gouvernements cantonaux font valoir leurs intérêts de manière ciblée et cordonnée sur la scène fédérale. L'anniversaire de la CdC coïncide avec ma prise de fonction en tant que président, le 1^{er} janvier 2023. Je consacrerai mon mandat à consolider ce pivot entre les cantons et la Confédération. En effet, seul un engagement cantonal conjoint permettra à la Suisse de relever les défis qui l'attendent.

Vous trouverez dans ce rapport un aperçu des activités menées en 2022 par la CdC et découvrirez l'étendue des tâches qui lui incombent. Après la décision du Conseil fédéral de mettre fin aux négociations sur un accord institutionnel, les cantons ont exercé leurs droits constitutionnels de participation à la politique extérieure et souligné l'importance d'une coopération étroite avec l'Union européenne (UE). Nous avons élaboré un nouvel état des lieux, dans l'optique d'offrir un socle solide aux accords bilatéraux. Notre objectif est de défendre une position consolidée et de préserver ainsi les intérêts des cantons en tant que sites économiques forts.

Hélas, 2022 fut une nouvelle année de tumultes. La guerre atroce en Ukraine et ses retombées nous le rappellent tous les jours : nous ne pourrions nous défaire de crises, qu'il faudra affronter aussi efficacement que possible. Cela exige un effort constant d'amélioration des instruments et processus existants. Les gouvernements cantonaux apportent leur pierre à l'édifice. La CdC a présenté en mai 2022 son rapport final sur les collaborations entre cantons et avec la Confédération durant la pandémie de coronavirus. L'enjeu actuel est la sécurité énergétique : nous nous engageons avec d'autres conférences

intercantionales pour des structures claires et résistantes. Dès la première heure, la CdC s'est aussi investie dans l'accueil des personnes fuyant la guerre en Ukraine. Il fallait non seulement leur trouver un toit mais aussi garantir un soutien leur permettant de séjourner en toute autonomie en Suisse.

Fort heureusement, notre travail ne se limite pas aux crises et a porté ses fruits dans d'autres domaines. L'Administration numérique suisse, que la CdC a contribué à mettre sur pied, est solidement établie et peut étendre ses activités, en vue de faire de la Suisse un modèle de réussite également dans le monde numérique. La Conférence a par ailleurs tracé des pistes pour perfectionner le système de collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges. Côté intégration des étrangers, la voie est ouverte à l'élaboration de nouveaux programmes cantonaux (2024-2027), leur orientation stratégique ayant été fixée d'entente avec le Conseil fédéral.

Ensemble, nous poursuivrons sur cette lancée. Je tiens à saluer ici le travail accompli par mon prédécesseur grison à la présidence, l'ancien conseiller d'État Christian Rathgeb. Je ne pourrai m'acquitter de ma tâche qu'en étant épaulé par les membres du Bureau, les représentants des cantons aux Assemblées plénières et les personnes travaillant au Secrétariat général. À toutes et tous, un immense merci !



Markus Dieth
conseiller d'État, président de la CdC

« La Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) offre aux cantons une plus-value dans la défense de leurs intérêts communs ainsi que dans la collaboration aux différents niveaux étatiques. Elle leur permettra d'œuvrer avec la Confédération à une Suisse performante et tournée vers l'avenir. Trois ingrédients sont nécessaires à sa réussite : une volonté commune des gouvernements cantonaux, la mise à profit de l'expertise des administrations cantonales et des prestations cantonales innovantes et convaincantes. »

Markus Dieth



4 Cinq priorités ont guidé l'agenda de la CdC en 2022



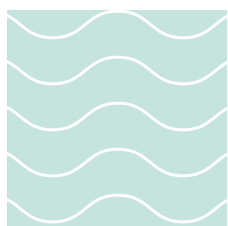
Politique européenne

Page 4 >



Péréquation financière

Page 10 >



Gestion des crises

Page 6 >



**Cyberadministration/
Numérisation**

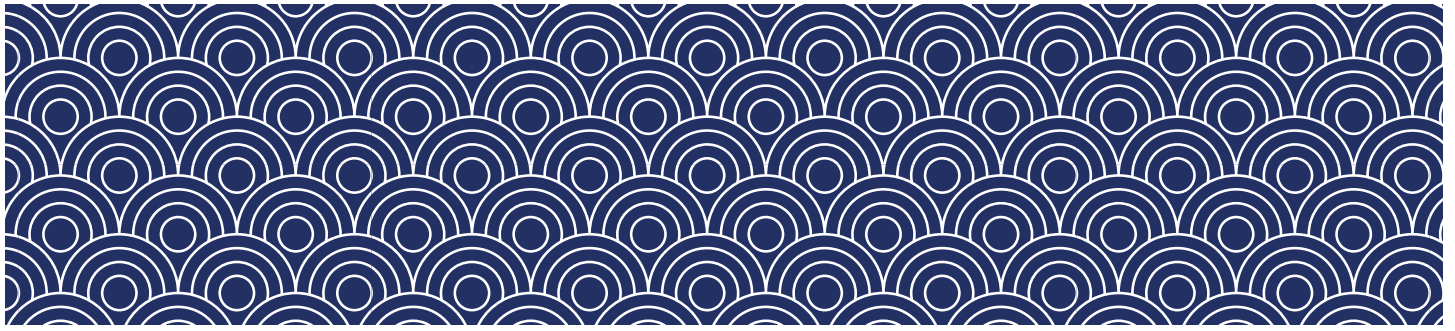
Page 12 >



Politique d'intégration

Page 8 >

- 14 En bref
- 15 Participation au processus politique
- 17 Collaborations
- 19 Portrait
- 21 Comptes 2022



Politique européenne : les cantons consolident leur position

Les relations entre la Suisse et l'Union européenne doivent reposer sur un socle solide. Directement concernés par l'évolution du dossier, les cantons participent à la recherche de solutions.

Après avoir décidé en mai 2021 de mettre fin aux négociations sur un accord institutionnel avec l'UE, le Conseil fédéral a opté, le 23 février 2022, pour une nouvelle approche verticale : ancrer des éléments institutionnels, secteur par secteur, dans les différents accords du marché intérieur et ouvrir la voie à de nouveaux accords. Cette décision, visant un paquet de négociation, a permis de lancer une série de discussions exploratoires avec Bruxelles.

Conformément aux possibilités de participation à la politique extérieure que la Constitution leur accorde, les cantons ont suivi de près l'évolution du dossier, avec, en toile de fond, l'élaboration de leur [nouvel état des lieux de la politique européenne](#) (le précédent datant de 2010). Partenaires institutionnels de la Confédération, ils sont prêts à apporter des propositions constructives au débat.

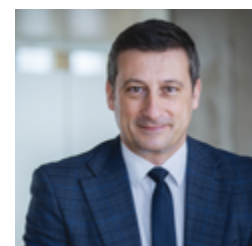
Pour ce faire, la CdC a réactivé sa **Commission Europe**, chargée de définir les intérêts priori-

taires des cantons, en coopération étroite avec les conférences des directeurs. Présidé par le ministre jurassien Jacques Gerber, cet organe s'est réuni à intervalles réguliers (6 janvier, 9 mars, 4 mai, 1^{er} juin, 22 août, 29 septembre, 4 novembre, 1^{er} décembre) et a pu s'entretenir avec des représentant·es du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). Une délégation a par ailleurs effectué une visite à Bruxelles en juillet.

Les travaux de la commission et leur avancée ont été discutés lors des assemblées plénières. Le 16 décembre, les gouvernements cantonaux ont ainsi pu fixer les axes du nouvel état des lieux, dans l'optique d'une prise de position sur un éventuel mandat de négociation. L'Assemblée plénière du 24 juin a quant à elle permis un échange de points de vue avec le président de la Confédération et chef du DFAE Ignazio Cassis. Les cantons ont rappelé la nécessité de préserver de bonnes relations avec l'UE, notamment dans l'espace frontalier. À ce titre, ils se sont

« La Commission Europe de la CdC, que je préside, a été à l'œuvre durant toute l'année 2022. Avec mes collègues des gouvernements cantonaux, nous participons activement à la recherche de solutions pour offrir une assise pérenne aux accords bilatéraux, actuels et futurs, avec l'Union européenne. Les cantons sont des acteurs incontournables de la politique européenne. Nous collaborons étroitement avec le Conseil fédéral et soutenons ses efforts, en vue d'une solution qui réponde aux intérêts de toutes les parties. »

Jacques Gerber, ministre, vice-président de la CdC
Département de l'économie et de la santé du canton du Jura



« Il est capital de maintenir une collaboration fructueuse avec nos voisins européens. Genève est le poumon d'une région débordant largement les frontières nationales. Les échanges économiques, culturels et sociaux y sont quotidiens. Mon canton peut témoigner de la portée des interdépendances dans l'espace frontalier. Comme tous les autres, il s'engage à développer les relations bilatérales avec l'Union européenne. »

Serge Dal Busco, conseiller d'État (jusqu'au 31 mai 2023)
Département des infrastructures du canton de Genève



associés à une [lettre adressée par les régions voisines](#) à Ignazio Cassis et au vice-président de la Commission européenne Maroš Šefčovič. La rencontre et la missive ont fait l'objet de communiqués de presse.

Le dossier européen a également été évoqué par le président de la CdC, le conseiller d'État grison Christian Rathgeb, lors de ses différents déplacements : le 18 mars avec le gouverneur du Vorarlberg Markus Wallner, le 18 mai avec la ministre bavaroise des Affaires européennes et internationales, Melanie Huml et le 4 août avec le président de la province autonome de Bolzano-Haut-Adige Arno Kompatscher.

Le 24 novembre, Christian Rathgeb s'est une nouvelle fois rendu dans la région italienne du Trentin-Haut-Adige pour le coup d'envoi symbolique de la présidence suisse de la Stratégie macro-régionale pour la région alpine ([EUSALP](#)). Les cantons assurent celle-ci avec la Confédération. Ils entendent démontrer, notamment

lors des différentes manifestations prévues aux quatre coins du pays, l'importance des relations transfrontalières et de la coopération dans la région alpine, et au sein de l'espace européen en général.

Le 25 mars, les gouvernements cantonaux ont par ailleurs pris position en faveur du renforcement du corps européen de garde-frontières et de garde-côtes ([Frontex](#)), combattu par référendum et approuvé en votation populaire le 15 mai. À leurs yeux, la coopération européenne dans les domaines de la sécurité et de la migration est indispensable. La Suisse ne peut pas se permettre d'être exclue de l'espace Schengen/Dublin. Un NON aurait en outre eu des répercussions négatives sur le tourisme et les facilités de déplacement dans les régions frontalières.

Pour en savoir davantage

www.cdc.ch



Preuve de l'importance du dossier européen, des délégations du Conseil fédéral et de la CdC se rencontrent régulièrement depuis 2012 dans le cadre du Dialogue Europe pour échanger des informations. En 2022, ces réunions ont eu lieu les 14 avril, 20 juin, 18 août, 31 octobre et 19 décembre.



COVID-19, sécurité énergétique : les cantons partenaires de la gestion de crise

À peine la page du COVID-19 semblait-elle tournée que la Suisse devait relever le défi d'assurer son approvisionnement en énergie. Les cantons participent avec la Confédération à la gestion de ces crises.

Après une forte vague liée au variant Omicron début 2022, la Suisse a pu aborder la gestion de la pandémie de coronavirus avec davantage de sérénité. Le retour à la situation dite normale a été acté le 1^{er} avril, la Confédération et les cantons retrouvant leur rôle traditionnel dans la lutte contre la propagation des maladies et ses conséquences. L'heure était désormais au bilan. D'entente avec d'autres conférences intercantionales, la CdC a mené une analyse approfondie de la collaboration entre cantons et de la coopération avec la Confédération.

Les travaux, basés sur une large consultation et corroborés par plusieurs études externes, ont abouti à l'adoption d'un [rapport final, assorti de quinze recommandations politiques](#) par l'Assemblée plénière du 25 mars. Aux yeux des cantons, la coopération avec la Confédération en situation extraordinaire a généralement bien fonctionné. Le passage à la situation particulière en juin 2020 et le manque consécutif

de préparation cantonale à la deuxième vague à l'automne ont néanmoins démontré qu'il fallait disposer de meilleurs outils et processus de coordination.

Les échanges politiques et la coordination entre le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux sont à développer et à inscrire dans un cadre plus institutionnel. En cas de crise, un État-major de la Confédération, permanent et transdépartemental, associant les cantons, pourrait servir à préparer les décisions politiques.

Les conférences intercantionales sont appelées à collaborer davantage et les cantons à mieux utiliser le potentiel de coordination offert par les conférences régionales. Il leur revient en outre d'intégrer les communes dans leur gestion de crise. Pour éviter une communication hasardeuse, Confédération, cantons et communes doivent mieux se concerter.

« L'interaction entre la Confédération, les cantons et les communes est la seule manière de venir à bout d'une crise comme la pandémie de COVID-19. Affronter de nouveaux défis exige que nous améliorions nos structures, processus et instances, sans oublier de légiférer. »

Paul Winiker, conseiller d'État (jusqu'au 30 juin 2023)
Département de la justice et de la sécurité du canton de Lucerne



« Le rythme des crises s'accélère et de nombreux secteurs politiques sont touchés simultanément en raison du phénomène de « polycrise ». Les autorités se doivent donc d'être plus souples et résilientes. En d'autres termes : anticiper, vérifier en continu l'impact des décisions prises - et les adapter si nécessaire - et surtout s'entraîner régulièrement ensemble. »

Martin Bühler, conseiller d'État

Département des finances et des affaires communales du canton des Grisons



La répartition des tâches et le passage d'une situation épidémiologique à l'autre méritent d'être énoncés plus clairement. Idem de la responsabilité financière des mesures prises. Enfin, la consultation des gouvernements cantonaux sur les dispositions à prendre doit être garantie et améliorée, même dans l'urgence. De leur côté, les cantons sont appelés à accélérer leurs procédures internes en période de crise.

Le document a été présenté lors d'une conférence de presse le 6 mai. Le 12 octobre, le Conseil fédéral a pris position sur les recommandations et le sujet a été abordé lors du Dialogue fédéral du 11 novembre. La CdC suit les travaux de la Confédération visant à optimiser la gestion de crise et s'implique au sein des groupes de suivi et des ateliers.

Après le COVID-19, un nouveau défi attend la Confédération et les cantons. La guerre lancée par la Russie en Ukraine et ses conséquences géostratégiques ont placé la Suisse devant la nécessité de garantir de manière durable son **approvisionnement en énergie** et de mieux se préparer à une éventuelle pénurie à fort impact économique et sociétal.

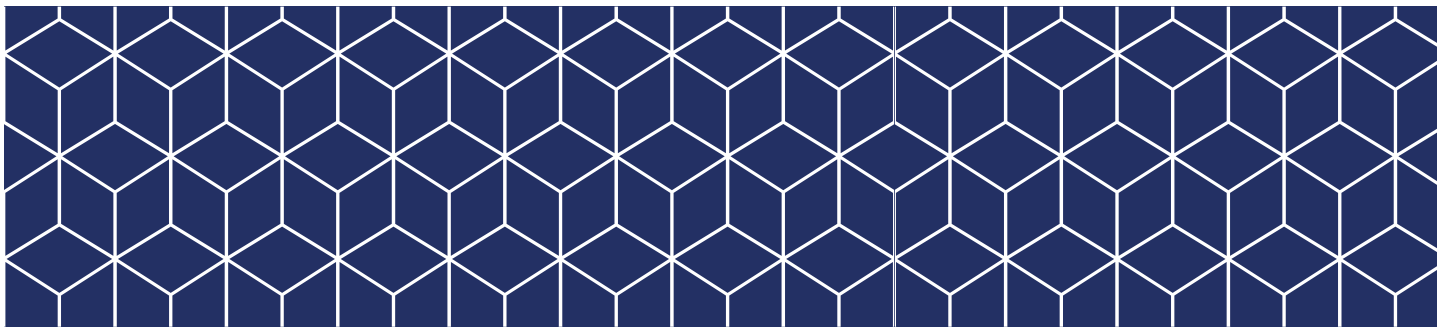
Pour coordonner leur action, les cantons ont mis sur pied un comité de pilotage au niveau des présidences des conférences intercantionales impliquées. Ils souhaitent en outre être associés en bonne et due forme aux organes fédéraux. La CdC siège aux côtés de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) au sein du comité de pilotage Sécurité de l'approvisionnement énergétique de la Confédération.

Depuis le 10 octobre 2022, un *Single point of contact* fédéral recueille toutes les requêtes des cantons et des secteurs économiques touchés par les mesures visant à parer une éventuelle pénurie. Enfin, le Conseil fédéral a approuvé le 30 septembre l'institution d'un état-major de crise complémentaire, qui sera convoqué uniquement en cas de pénurie avérée. La CdC y représentera les cantons.

Pour en savoir davantage

www.cdc.ch





Une intégration réussie, un gage de cohésion sociale

La CdC assure la coordination intercantonale de la politique d'intégration. En 2022, la Confédération et les cantons ont négocié l'orientation stratégique pour les prochaines années.

Dossiers prioritaires 2022

Depuis dix ans, la Confédération et les cantons mettent en œuvre l'encouragement spécifique de l'intégration sur la base de conventions-programmes d'une durée de quatre ans, qu'ils financent conjointement. Les parties s'entendent au préalable sur l'orientation stratégique et spécifient dans un document-cadre les principes, les domaines concernés, les groupes-cibles, les objectifs et les modalités de financement. Chaque canton établit ensuite un **programme d'intégration cantonal (PIC)** en fonction de ses besoins.

Le document-cadre pour les années 2024 à 2027 a été adopté par l'Assemblée plénière le 23 septembre 2022 et, à la mi-octobre, le Conseil fédéral a approuvé la poursuite des PIC et le crédit-cadre afférent. La CdC et le Département fédéral de justice et police (DFJP) ne veulent pas réinventer la roue, mais consolider et développer

l'acquis dans la troisième génération de PIC. Les programmes couvrent un large éventail de mesures dans les domaines : information et conseil, langue, aptitude à la formation professionnelle et employabilité, petite enfance, protection contre la discrimination, vivre-ensemble, participation et interprétariat. Ils visent à renforcer l'assurance-qualité et la collaboration avec les structures chargées de la formation, du travail, de l'aide sociale et de la société civile.

Les PIC 3 prévoient que les cantons prennent des mesures qui permettront de mieux atteindre et conseiller les personnes en situation de regroupement familial, celles qui ont un potentiel de formation et d'employabilité ainsi que celles qui sont touchées ou menacées par la pauvreté. Il est prévu d'examiner en collaboration avec la Confédération comment mieux répondre aux besoins des femmes, des enfants et des adolescents.

« De Meiringen à Tramelan et de Chiasso à Bâle, des personnes aux origines diverses vivent en harmonie. Les cantons contribuent à ce succès avec des programmes d'intégration bien établis. La CdC joue un rôle important de coordination. Elle relève les défis actuels et contribue, en collaboration avec la Confédération, au développement optimal de l'encouragement à s'intégrer. La Conférence des délégués à l'intégration, dont la CdC assure le secrétariat, offre un précieux réseau de spécialistes qui s'engagent au quotidien et avec efficacité dans les cantons, les villes et les communes. »

Christoph Ammann, conseiller d'État, vice-président de la CdC
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement du canton de Berne



« La diversité est la force de la Suisse. Notre pays est composé de différentes cultures dont les représentantes et représentants contribuent - à leur manière propre - à l'essor commun. En misant sur la collaboration et la participation, la Confédération, les cantons et les communes ont pour objectif de mener une politique d'intégration qui profite à l'ensemble de la population, toutes origines confondues. La CdC est une plateforme importante pour que ce principe soit reconnu comme faisant partie intégrante de tous les aspects de la vie politique suisse. Intégrer, c'est assurer durablement la cohésion sociale. »



Florence Nater, conseillère d'État, présidente de la Fondation ch
Département de l'emploi et de la cohésion sociale du canton de Neuchâtel

Parallèlement à ces tâches courantes, les cantons et les communes ont dû, à partir du mois de février, organiser l'hébergement de dizaines de milliers de personnes fuyant la **guerre en Ukraine**. À la demande des cantons, le Conseil fédéral a décidé à la mi-avril de leur accorder une contribution financière de 3000 francs par personne bénéficiant du statut de protection S (programme S), qui s'ajoute au forfait global. Ce statut étant conçu dans l'idée que les bénéficiaires quitteront la Suisse dès que la situation le permettra, la loi ne prévoit pas le versement d'un forfait d'intégration aux cantons. Ces derniers ont signalé d'entrée de jeu la nécessité d'apporter une aide supplémentaire, en particulier pour l'apprentissage de la langue, l'accès au marché du travail et le soutien des enfants et des familles.

Au mois d'août, le président de la CdC et la présidente de la Conférence des directrices et directeurs de l'instruction publique (CDIP) ont rencontré la cheffe du DFJP, afin de tirer au clair, cette année encore, la question de l'intégration dès 2023 des personnes en provenance d'Ukraine et des ressources qui seront mises à disposition par la Confédération. Le Conseil fédéral a décidé non seulement de maintenir le

statut de protection S, mais également de prolonger le programme S. La CdC s'est en outre engagée avec force pour la mise en place en Suisse de conditions permettant aux adolescent-es et jeunes adultes qui ont quitté l'Ukraine de suivre une formation de niveau secondaire II (apprentissage, gymnase).


Sur demande du Secrétariat général de la CdC (SG CdC), les conférences intercantionales concernées (instruction publique, santé, justice et police, affaires sociales et économie publique) ont fait chaque semaine **un point de la situation** et assuré la coordination entre les politiques sectorielles. Plusieurs collaborateurs du SG CdC ont répondu à la demande de soutien de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) : l'État-major Communication de la CdC a notamment assisté le Secrétariat général de la CDAS dans les relations publiques et avec les médias, et recensé une fois par semaine les hébergements disponibles dans les cantons.

Pour en savoir davantage

www.cdc.ch



Depuis 2006, le SG CdC gère le secrétariat de la Conférence suisse des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration (CDI). Au cours de trois assemblées organisées au niveau national, la CDI a traité en profondeur les questions suivantes : impact des crises sur l'intégration, approches et perspectives de l'encouragement de l'intégration et bilan intermédiaire du suivi de l'encouragement de l'intégration. Elle a pris position lors des consultations au niveau fédéral sur les restrictions des prestations d'aide sociale pour les étrangers en provenance d'États tiers et sur l'application du statut de protection S.

 [Rapport annuel de la CDI](#)



Péréquation financière : les cantons œuvrent à améliorer le système

La RPT est la clé de voûte financière de l'État fédéral. Les cantons participent à son optimisation. En 2022, la CdC s'est focalisée sur la collaboration intercantonale avec compensation des charges et sur la répartition des tâches.

Entrée en vigueur en 2008, la Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) est une étape majeure dans le développement du fédéralisme. Son efficacité est régulièrement passée au crible dans des rapports pluriannuels, le prochain portant sur la période 2020-2025.

Les cantons œuvrent à améliorer le système. Ils sont ainsi à l'origine de l'optimisation opérée dès 2020. La péréquation financière nationale permet à la Confédération et aux cantons à fort potentiel de ressources de soutenir les cantons moins bien lotis, elle fournit des compensations pour charges excessives géo-topographiques et sociodémographiques et prévoit quelques autres mesures correctives temporaires.

Plus récemment, les travaux de CdC se sont concentrés sur d'autres piliers de la RPT, dont **la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges**. Ce système, via le-

quel près de trois milliards de francs sont transférés entre les cantons chaque année, a été mis sur pied pour répondre aux défis liés à l'exiguïté du pays. Les territoires cantonaux ne coïncident pas toujours avec les espaces dans lesquels sont fournis certains services publics. Il n'est pas rare que la population d'un canton se tourne vers un autre canton pour obtenir une prestation. Ce phénomène s'observe par exemple dans le domaine des hautes écoles ou celui des institutions pour personnes handicapées.

Pour répondre au principe de l'équivalence fiscale (la collectivité qui bénéficie d'une prestation de l'État doit en assumer les coûts et peut en arrêter les modalités), le système prévoit que le canton recourant à un service proposé dans un autre canton doit le cofinancer ; en contrepartie, il se voit accorder des droits de participation aux décisions. Cette collaboration avec compensation a l'avantage d'être compatible avec la structure fédérale de la Suisse et d'éviter une trop forte centralisation.

« Le fédéralisme suisse repose notamment sur une saine concurrence entre les cantons. La péréquation financière en constitue l'un des fondements. Elle réduit les disparités entre cantons et garantit leur autonomie financière. Ceci est dans l'intérêt de toutes les collectivités publiques. »

Ernst Stocker, conseiller d'État
Direction des finances du canton de Zurich



« Les cantons ne sont pas tous logés à la même enseigne qu'il s'agisse de l'économie, de la population ou de la topographie. La péréquation financière, dispositif au service de la solidarité, veille à lisser les répercussions financières qui peuvent en résulter. »

Paul Signer, conseiller d'État (jusqu'au 31 mai 2023)
Département des finances du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures



La CdC a mené auprès des cantons une enquête sur l'efficacité de ces mécanismes. Dans son [rapport](#) publié en décembre 2021, elle constate qu'ils tirent un bilan globalement positif. Plusieurs questions méritaient néanmoins d'être approfondies. Deux études externes ont été mandatées, sur le [système d'indemnisation](#) (bolz+partner consulting) et sur les [droits de participation](#) (Nuspliger Consulting). Elles serviront de base à l'élaboration d'un guide visant à encadrer et rendre plus objectifs les processus de négociation entre cantons. Les commentaires à l'accord-cadre sur la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges seront par ailleurs mis à jour et un outil électronique permettant de calculer les avantages et inconvénients liés à un site d'implantation sera testé.

La nécessité de revoir la [répartition des tâches entre la Confédération et les cantons](#) fixée

par la RPT n'est pas encore tranchée. Un projet en ce sens, lancé en 2019, a été suspendu au printemps 2021, d'entente entre le Conseil fédéral et la CdC, en raison de la pandémie de COVID-19. Une décision sur une éventuelle reprise des travaux devrait tomber d'ici l'été 2024. Un autre projet aura quant à lui déjà pris forme : le [monitoring de l'évolution des coûts](#) aux niveaux fédéral et cantonal dans les domaines à forte dynamique de dépenses. Cet instrument pourrait fournir de nouvelles informations et jeter les bases d'un nouveau désenchevêtrement. La poursuite d'un monitoring a été avalisée par l'Assemblée plénière du 25 mars 2022. Un groupe de travail commun Confédération/cantons élaborera un projet-pilote.

Pour en savoir davantage

www.cdc.ch





L'Administration numérique suisse tourne à plein régime

L'Administration numérique suisse (ANS), pleinement opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2022, peut désormais voguer à vitesse de croisière.

Entité dédiée à la coopération entre les trois échelons de l'État fédéral, l'[ANS](#) repose sur base paritaire ; elle est gérée et pilotée conjointement par la Confédération et les cantons. Le secrétariat de l'organisation est installé à la Maison des cantons et placé sous la direction de Peppino Giarritta. Du point de vue administratif, les collaboratrices et collaborateurs de l'ANS sont rattachés au Secrétariat général du Département fédéral des finances (DFF).

Les principaux organes (direction politique, direction opérationnelle, assemblées des délégués), au sein desquels les cantons sont représentés, ont tenu leur séance constitutive lors de l'année passée en revue. Les travaux tournent désormais à plein régime.

Un des buts de la nouvelle organisation est d'accélérer le passage à la cyberadministration et de lancer des projets clés de numérisation, qui seront mis en œuvre dans le cadre de l'agenda « Infrastructures nationales et services de base de l'Administration numérique suisse ». Les besoins

financiers sont estimés à 116 millions de francs entre 2024 et 2027. Le Conseil fédéral et les gouvernements cantonaux se sont accordés sur la répartition des coûts : la Confédération prendra à sa charge jusqu'à deux tiers de la somme, le reste (au minimum un tiers) devant être versé par les cantons. Ces principes doivent être ancrés dans une convention.

L'élaboration d'une stratégie ANS s'est poursuivie parallèlement, afin de dégager des objectifs clairs et les domaines d'action prioritaires pour les prochaines années. L'accent sera mis sur les normes entourant la gestion des données, la continuité des processus numériques, l'accès aux services de base (comme l'identité électronique e-ID), l'unification aux différents niveaux étatiques des procédures de connexion (login) ou la mise en place de services en nuage.

Il faut aussi préparer le développement de la nouvelle organisation. Les secrétariats généraux du DFF et de la CdC ont été chargés d'élaborer, en association avec l'Office fédéral de la justice

« La pandémie de COVID-19 a donné un véritable coup d'accélérateur à la numérisation. Les attentes des entreprises et de la population sont fortes en termes d'accès aux démarches administratives en ligne. Nombreux sont les cantons qui se sont lancés ces dernières années dans la numérisation de leurs services, à l'instar du canton d'Argovie qui les a fusionnés sur un seul et même portail avec ceux des communes. »

Markus Dieth, conseiller d'État, président de la CdC
Département des finances et des ressources du canton d'Argovie



« Les contacts entre la population et les autorités ont essentiellement lieu dans les cantons et les communes. Cette proximité citoyenne met en évidence le rôle indéniable que l'échelon cantonal et communal joue dans la transformation numérique. Les avantages du fédéralisme se vérifient aussi à l'ère du numérique : la concurrence stimule l'innovation et la recherche de solutions idoines. »

Norman Gobbi, conseiller d'État
Département des institutions du canton du Tessin



et le secrétariat de l'ANS, des variantes concernant les bases juridiques à venir de l'Administration numérique suisse. Il s'agira de trancher le degré d'harmonisation des normes, leur caractère contraignant ou non et de s'accorder sur les organes appelés à les édicter.

En 2022, la CdC a par ailleurs suivi les travaux parlementaires concernant la [loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités \(LMETA\)](#). Le projet avait été amélioré par le Conseil fédéral au vu des remarques formulées par les cantons. Des divergences sur le champ d'application de la loi ont persisté entre le Conseil des États et le Conseil national.

Enfin, les gouvernements cantonaux se sont prononcés en faveur de la nouvelle [loi fédérale sur l'identité électronique et autres moyens de preuve électroniques \(LeID\)](#) lors de l'Assemblée plénière du 23 septembre. Contrairement au projet rejeté en votation populaire le 7 mars 2021, cette mouture mise sur une solution étatique, ce que les cantons ont salué. Prenant position dans le cadre de la procédure de consultation, ils ont appelé le Conseil fédéral à procéder à quelques retouches.

Pour en savoir davantage

www.cdc.ch



La CdC sur plusieurs fronts

Pour une nouvelle exposition nationale

La CdC s'est prononcée en faveur d'une **nouvelle exposition nationale**. Dans un papier de position commun avec le Conseil fédéral, elle a brossé les grandes lignes des conditions-cadres à la tenue d'une telle manifestation. La Confédération et les cantons ne souhaitent pas endosser le rôle d'initiateurs. Ils ont invité les associations qui travaillent actuellement à de tels projets à dialoguer en vue d'une collaboration ou d'un regroupement.

Vingt-six timbres à l'image des cantons

Chaque canton a désormais son timbre-poste. Symbole de la diversité du pays, la nouvelle feuille « **Mon canton – notre Suisse** » est un projet commun de la CdC et de la Poste. Vingt-six graphistes ont été invité·es à illustrer la singularité culturelle des différents cantons. Un timbre représentant la Maison des cantons est venu compléter la collection. Le 24 mars 2022, veille de la mise en vente, le public a pu admirer en avant-première le résultat de ce travail lors d'un spectacle son et lumières avec projection sur la façade du Palais fédéral.

Dialogue avec les Chambres fédérales

Conjointement avec le Bureau du Conseil des États, la CdC a lancé un projet pilote de **dialogue entre les Chambres fédérales et les cantons** visant à permettre d'aborder des enjeux actuels sous l'angle du fédéralisme. Deux rencontres ont pu être organisées durant l'année en revue et ont réuni membres des gouvernements cantonaux, du Conseil des États et des commissions compétentes du Conseil national. Le dialogue du 10 mars était consacré à la politique des médias, celui du 15 septembre à la participation politique.

Droits humains

Les cantons ont participé activement aux travaux de mise en place d'une **Institution nationale des droits humains (INDH)**, dont ils ont accepté de soutenir l'infrastructure. Les bases légales pour la création d'une INDH suisse ont été adoptées le 1^{er} octobre 2021 par le Parlement. La Confédération a instauré un groupe de travail, qui a entamé ses activités le 13 avril 2022 et au sein duquel le Secrétariat général de la CdC est représenté. Un podium a été organisé le 1^{er} décembre pour présenter l'état des lieux à un public intéressé.

La CdC s'est impliquée dans le processus politique

Prises de position

Les prises de position de la CdC sont adoptées lors des Assemblées plénières. Une majorité qualifiée d'au moins 18 gouvernements cantonaux est requise. Le droit des cantons à prendre position individuellement est garanti.

Prise de position dans le cadre de la participation au processus de décision sur le plan fédéral (art. 45 Cst.) :

24.06.2022

Adoption d'un papier de position commun avec le Conseil fédéral soutenant la tenue d'une **nouvelle exposition nationale**. Le document dessine les premiers contours des conditions-cadres : bénéfiques à long terme, approche « bottom-up », ancrage régional, conception professionnelle, enseignements tirés par le passé, coordination avec d'autres grands projets. La Confédération et les cantons ne souhaitent pas endosser le rôle d'initiateurs mais sont disposés à accompagner le processus de planification. La question d'un soutien financier sera tranchée en temps opportun par la Confédération et les cantons hôtes.

Prise de position dans le cadre de la participation des cantons aux décisions de politique extérieure (art. 55 Cst.) :

24.06.2022

Prise de position concernant la **nouvelle approche intégrée des services et investissements dans le cadre de l'AELE**. De manière globale, les cantons peuvent entrer en matière sur de nouvelles obligations. Ils ont fait part de leur scepticisme concernant la liste négative et les concepts du mécanisme de *ratchet* et de la clause de *standstill*, ceci pour des raisons institutionnelles. Ces mécanismes présentent tous le risque de restreindre la marge de manœuvre du législateur. S'ajoute une complexité accrue qui ne ferait que compromettre l'acceptation politique des accords. Les cantons estiment qu'il serait tout à fait judicieux de revenir à des mécanismes plus simples et plus faciles à comprendre.

Prises de position dans le cadre de consultations concernant des actes législatifs importants (art. 147 Cst.) :

23.09.2022

Soutien à **la loi fédérale sur l'identité électronique et autres moyens de preuve électroniques (LeID)**, conçue après le rejet du précédent projet le 7 mars 2021. La nouvelle loi mise cette fois sur une solution étatique, ce que les gouvernements cantonaux saluent. La Confédération émettra les identités électroniques (e-ID) et exploitera l'infrastructure nécessaire, qui pourra être utilisée par les autorités cantonales et les acteurs du secteur privé. Aux yeux des cantons, la convivialité de la future application et le respect de la protection des données joueront un rôle décisif auprès des utilisateurs : il faut y accorder toute l'attention nécessaire. Il est également essentiel que la solution prévue puisse être intégrée dans les structures existantes sans difficulté technique.

Prises de position en vue de scrutins populaires (art. 140 et 141 Cst.) :

25.03.2022

Soutien à **la reprise du règlement de l'UE relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex)**, combattue par référendum. La coopération européenne dans les domaines de la sécurité et de la migration est indispensable pour les cantons. Si la Suisse ne participait pas au renforcement du corps européen, elle risquerait d'être exclue de l'espace Schengen/Dublin. Un NON aurait en outre des répercussions négatives sur l'économie, qui dépend des déplacements frontaliers, et sur le tourisme en général. Frontex a été accepté en votation populaire le 15 mai.

Auditions

En vertu de l'art. 17 al. 2 du règlement du Conseil des États, les commissions consultent les cantons sur l'applicabilité des actes de l'Assemblée fédérale, s'ils en font la demande. Avant le début de chaque session, le Bureau du Conseil des États envoie à la CdC une liste des objets du Conseil fédéral ainsi que des initiatives parlementaires et cantonales déposées (1^{ère} phase). Après consultation des conférences sectorielles, la CdC informe le Bureau du Conseil des États des objets pour lesquelles telle conférence souhaite être entendue par telle commission. Les commissions du Conseil national invitent à leur gré les cantons ou les conférences à des auditions.

En 2022, les délégations de la CdC ont pris part aux auditions suivantes :

8.4.2022

CSEC-É : loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités

5.9.2022

CPE-É : politique européenne

6.9.2022

Groupe chargé d'évaluer le statut de protection S

Collaborations

Émanation des gouvernements cantonaux, la CdC collabore étroitement avec plusieurs autorités et instances. Elle s'engage également au sein de plusieurs organisations transversales.

Conseil fédéral

Deux fois par an, des délégations du Conseil fédéral et de la CdC se rencontrent dans le cadre du **Dialogue confédéral**. Elles échangent informations et points de vue sur des thèmes importants touchant à la coopération et au fédéralisme. Ces réunions ont eu lieu les 25 mars et 11 novembre. Parmi les sujets abordés figurent la guerre en Ukraine et ses conséquences, l'identification électronique, la sécurité énergétique, la gestion de crise, la fiscalité internationale, la tarification des soins, le programme de législation et l'organisation d'une nouvelle exposition nationale. Un Dialogue fédéral extraordinaire s'est en outre tenu le 4 avril pour aborder la collaboration entre Confédération et cantons pendant la pandémie de COVID-19. La CdC et le Conseil fédéral abordent la politique européenne lors du **Dialogue Europe** (cf. [page 5](#)).

Chambres fédérales

La CdC organise lors des sessions des Chambres fédérales un « **Stammtisch des cantons** » afin d'entretenir les relations réciproques et d'intensifier les échanges de points de vue. Des membres des gouvernements cantonaux et du Conseil des États, ainsi que des membres du Conseil national ayant siégé dans un exécutif cantonal, y abordent des sujets d'actualité. En 2022, trois Stammtisch ont été organisés. Les discussions ont porté sur le COVID-19, la fiscalité internationale et la sécurité énergétique. Le Bureau du Conseil des États et le Bureau de la CdC se rencontrent en outre deux fois par an pour aborder des sujets politiques d'actualité ou des questions de collaboration. Ils ont débattu les 7 mars et 19 septembre des sujets suivants : COVID-19, politique européenne, administration numérique, sécurité énergétique, dialogue politique entre cantons et Chambres fédérales et exposition nationale.

Collaborations intercantionales

La CdC entretient des contacts étroits, via des rencontres régulières avec les autres conférences intercantionales (conférences des directeurs et conférences gouvernementales régionales). Chaque année, une **séance présidentielle** ainsi qu'un **colloque** de deux jours réunissent les président-es des conférences des directeurs et de la CdC. Ces rencontres ont permis de discuter, sur la base entre autres du tableau de bord du fédéralisme, des dossiers sensibles pour les différentes conférences, dont la politique européenne, la pandémie de COVID-19, la sécurité énergétique, le statut de protection S, le financement moniste des prestations de soins, la modification du code de procédure pénale, l'échange de données de police au niveau national, l'imposition de l'économie numérique, l'initiative d'allègement des primes, le développement du système de milice, l'Administration numérique suisse et le projet « Répartition des tâches II ».

La **Conférence des secrétaires des conférences intercantionales (CoseCo)** permet de coordonner le suivi des dossiers et de favoriser la collaboration et l'échange d'informations. La CdC et la **Conférence suisse des délégué·e·s à l'égalité** ont conclu en avril 2022 une convention-cadre sur leur collaboration.

Conférence tripartite

La CdC soutient la Conférence tripartite (CT) aux côtés du Conseil fédéral, de l'Union des villes suisses et de l'Association des Communes Suisse. Elle gère son secrétariat. La CT a tenu deux séances les 27 juin et 18 novembre, le Groupe de travail technique tripartite également, les 12 mai et le 6 septembre.

Dans le cadre du projet « **Développer la biodiversité et la qualité paysagère dans les agglomérations** », un savoir-faire a été réuni dans des domaines comme le potentiel des toitures et façades végétalisées ou la promotion d'espèces sauvages dans des habitats spécifiques aux agglomérations. Un autre objectif était de renforcer les conditions-cadres juridiques et financières. À ce titre, il est notamment prévu d'augmenter les moyens fédéraux pour la promotion de la nature en milieu urbain dans le cadre du contre-projet indirect à l'initiative dite « biodiversité ». Une analyse de l'application du droit fédéral par les cantons et les communes a en outre été commandée, dans l'objectif de formuler des recommandations.

En vue d'**intensifier la collaboration entre acteurs étatiques et non étatiques dans la promotion d'un développement de qualité**, deux ateliers ont été organisés pour préparer le dialogue au niveau politique. La CT s'est également penchée sur la coordination entre les différents échelons de l'État dans la mise en œuvre de l'agenda 2030 et a lancé un projet visant à clarifier les rôles des institutions concernées et à identifier où une coordination tripartite apporterait la plus grande valeur ajoutée.

Visites

Délégations en visite

La CdC reçoit chaque année des délégations suisses et étrangères intéressées par le fédéralisme, le système politique helvétique ou la péréquation financière. Les visites suivantes ont été organisées en 2022 :

11.1.22

Visite de courtoisie de l'ambassadeur du Luxembourg

19.5.2022

Accueil des ambassadeurs des pays du BENELUX

27.9.2022

Accueil du contrôle des finances du canton d'Argovie

Portrait

Assemblée plénière

L'Assemblée plénière est l'organe suprême de décision de la CdC. Elle se réunit quatre fois par an ou plus souvent en cas de nécessité (séances extraordinaires). Chaque canton y est représenté par un·e membre de son gouvernement et a droit à une voix. Ont participé à au moins une des Assemblées plénières (25 mars, 24 juin, 23 septembre, 16 décembre) en 2022 :

ZH	Ernst Stocker, président de gouvernement; Jacqueline Fehr, conseillère d'État
BE	Christoph Ammann, conseiller d'État; Pierre Alain Schnegg, conseiller d'État
LU	Paul Winiker, conseiller d'État
UR	Urs Janett, landammann
SZ	Herbert Huwiler, conseiller d'État
OW	Daniel Wyler, landammann
NW	Othmar Filliger, conseiller d'État
GL	Markus Heer, conseiller d'État
ZG	Silvia Thalman-Gut, conseillère d'État
FR	Olivier Curty, président du Conseil d'État; Jean-Pierre Siggen, conseiller d'État
SO	Brigit Wyss, conseillère d'État
BS	Beat Jans, président de gouvernement
BL	Anton Lauber, conseiller d'État
SH	Cornelia Stamm Hurter, présidente de gouvernement; Patrick Strasser, conseiller d'État
AR	Paul Signer, conseiller d'État
AI	Roland Dähler, landammann; Ruedi Eberle, conseiller d'État
SG	Marc Mächler, conseiller d'État
GR	Christian Rathgeb, conseiller d'État
AG	Markus Dieth, conseiller d'État
TG	Cornelia Komposch, présidente de gouvernement
TI	Norman Gobbi, conseiller d'État
VD	Christelle Luisier Brodard, présidente du Conseil d'État; Pascal Broulis, conseiller d'État
VS	Roberto Schmidt, président du Conseil d'État; Frédéric Favre, conseiller d'État
NE	Florence Nater, conseillère d'État
GE	Serge Dal Busco, conseiller d'État
JU	Jacques Gerber, ministre

Bureau

Le Bureau est l'organe directeur de la CdC. Issus de toutes les régions, les neuf à onze conseillers ou conseillers d'État qui le composent préparent les dossiers de l'Assemblée plénière. La Suisse romande (deux sièges), la Suisse italienne, la Suisse rhéto-romanche, la Suisse orientale, la Suisse du Nord-Ouest et la Suisse centrale ainsi que les cantons de Berne et de Zurich ont le droit d'être représentés au sein du Bureau. Le ou la président·e de la Fondation ch a également le droit d'y siéger. Ont participé aux séances du Bureau (11 février, 19 mai, 26 août, 11 novembre) en 2022 :

GR	Christian Rathgeb, conseiller d'État, président
ZH	Ernst Stocker, président de gouvernement, vice-président
CGSO/JU	Jacques Gerber, ministre, vice-président
BE	Christoph Ammann, conseiller d'État
ZRK/LU	Paul Winiker, conseiller d'État
ORK/AR	Paul Signer, conseiller d'État
NWRK/AG	Markus Dieth, conseiller d'État
TI	Norman Gobbi, conseiller d'État
CGSO/GE	Serge Dal Busco, conseiller d'État
Fch/VD	Pascal Broulis, conseiller d'État (jusqu'au 30 juin)
Fch/NE	Florence Nater, conseillère d'État (à compter du 1 ^{er} juillet)

Secrétariat général

Le Secrétariat général se charge des affaires traitées par la CdC. Il prépare les réunions du Bureau et de l'Assemblée plénière, et met en œuvre leurs décisions. Sa gestion a été confiée à la [Fondation ch pour la collaboration confédérale](#). Le ou la secrétaire général·e de la CdC assure également la direction de la Fondation.

Fin 2022, le Secrétariat général CdC affiche un effectif de 27 collaborateurs (18,6 équivalents plein temps) : 23 personnes travaillent à la Maison des cantons à Berne ou de manière mobile, et quatre autres représentent la CdC auprès de l'administration fédérale (Division Europe au Secrétariat d'État du Département fédéral des affaires étrangères, Département fédéral de justice et police, Mission de la Suisse auprès de l'UE à Bruxelles).

Effectif au 31.12.2022

Direction*/Secrétariat

- Roland Mayer*, secrétaire général
- Thomas Minger*, secrétaire général suppléant
- Manuela Furrer, cheffe du secrétariat
- Nicole Bieri, collaboratrice au secrétariat

État-major Communication

- Nicole Gysin*, cheffe de la communication
- Philippe Flück, chargé de communication

Service linguistique

- Pascale Prisset, cheffe du service linguistique
- Léa Coudry, traductrice
- Vanessa Manarin, traductrice
- Adrien Pingoud, traducteur

Services centraux

- Andrea Heinimann*, cheffe de secteur
- Rosmarie Bäumlér, spécialiste Finances
- Tanja Kindler, assistante en finances
- Helene Leuenberger, spécialiste RH
- Franziska Rohmann, collaboratrice Accueil et exploitation MdC
- Stagiaires Accueil MdC/secrétariat
- Daniel Bühler, informaticien

Politique extérieure

- Roland Mayer*, chef de secteur, secrétaire général
- Dea Rolih, suppléante du chef de secteur
- Luca Gobbo, chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE
- Roland Krimm, chargé d'information des cantons à la Mission de la Suisse auprès de l'UE à Bruxelles
- Patrick Matthey, suppléant du chargé d'information des cantons à la Division Europe au Secrétariat d'État du DFAE
- Hanspeter Pfenninger, coordinateur Schengen/Dublin, conseiller juridique principal

Politique intérieure

- Thomas Minger*, chef de secteur, secrétaire général suppléant
- Nicole Gysin*, suppléante du chef de secteur, cheffe de la communication
- Regina Bühlmann, collaboratrice scientifique
- Nadine Eckert, cheffe de projet
- Christian Gobat, Senior Financial Advisor RPT
- Alexander Jungo, responsable RPT
- Julia Stadler, collaboratrice scientifique
- Christine Winkelmann, collaboratrice scientifique

La CdC compte en outre un grand nombre de commissions et de groupes de travail chargés de dossiers ou de mandats spécifiques et dispose de délégations au sein d'organes ou de groupes de travail nationaux ou internationaux. Les listes actuelles sont disponibles [en ligne](#).

Comptes 2022

Les comptes sont présentés ici dans une version abrégée. Ils sont traités dans leur intégralité dans le rapport de révision. La fiduciaire Von Graffenried a assuré la révision des comptes annuels le 13 avril 2023. Son rapport figure en [page 23](#).

	Comptes 2022 en CHF	Budget 2022 en CHF	Comptes 2021 en CHF
Contributions cantonales	3'295'998	3'296'000	3'296'000
Autres produits	35'265	-	30'480
Contributions CT Confédération et communes	198'000	210'000	204'000
Autres contributions	49'950	100'000	-
Total produits	3'579'213	3'606'000	3'530'480
Charges de personnel	2'739'892	2'752'000	2'776'421
Charges d'exploitation	573'320	544'300	584'467
Projets et contributions	317'885	218'000	116'688
Conférence tripartite (CT)	84'167	100'000	90'000
Total charges	3'715'264	3'614'300	3'567'576
Résultat d'exploitation	-136'051	-8'300	-37'096
Résultat financier	-1'126	-3'000	-3'991
Excédent de charges	-137'177	-11'300	-41'087
Avoir des cantons au 31.12.	1'214'347		1'351'524

Affichant des charges totales de CHF 3'716'390 (contributions des cantons CHF 3'295'998), les comptes 2022 bouclent sur un excédent de charges de CHF 137'177. Ce montant est porté au débit des cantons, conformément à [la clé de financement](#). L'avoir s'élève donc à CHF 1'214'347.

Clé de répartition 2022 de la CdC

(selon l'art. 14 de la Convention du 8.10.1993)

Canton	Population résidante moyenne 2019*	Clé en %	Contributions 2022 en CHF
ZH	1'530'121.5	17.84	588'118
BE	1'037'225.5	12.10	398'669
LU	411'338.5	4.80	158'102
UR	36'568.0	0.43	14'055
SZ	159'822.5	1.86	61'429
OW	37'885.5	0.44	14'562
NW	43'155.0	0.50	16'587
GL	40'496.5	0.47	15'565
ZG	127'239.5	1.48	48'906
FR	320'248.5	3.73	123'091
SO	274'220.5	3.20	105'400
BS	195'305.0	2.28	75'068
BL	288'800.0	3.37	111'003
SH	82'169.5	0.96	31'583
AR	55'339.5	0.65	21'270
AI	16'136.5	0.19	6'202
SG	509'215.5	5.94	195'722
GR	198'700.0	2.32	76'372
AG	682'026.0	7.95	262'144
TG	278'009.5	3.24	106'856
TI	352'417.0	4.11	135'455
VD	802'121.5	9.35	308'304
VS	344'740.0	4.02	132'504
NE	176'673.0	2.06	67'906
GE	501'804.0	5.85	192'874
JU	73'501.5	0.86	28'251
Total	8'575'280.0	100.00	3'296'000

* Nombre d'habitantes selon l'Office fédéral de la statistique

La Fondation ch pour la collaboration confédérale rédige par ailleurs chaque année un **rapport financier sur les conférences intercantionales gouvernementales et sectorielles**. L'Assemblée plénière du 16 décembre a pris acte du rapport 2021. Par rapport à 2020, les charges de la CdC et des conférences des directeurs ont augmenté. Une part de cette hausse est liée aux dépenses supplémentaires induites par la crise sanitaire. En outre, des projets mis en suspens pendant la pandémie ont été relancés.

Rapport 2022 de l'organe de révision



VON GRAFFENRIED
TREUHAND

Bericht der Revisionsstelle zur eingeschränkten Revision an die Plenarversammlung der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK), Bern

Als Revisionsstelle haben wir die Jahresrechnung (Vermögensrechnung und Erfolgsrechnung) der Konferenz der Kantonsregierungen (KdK) für das am 31. Dezember 2022 abgeschlossene Geschäftsjahr geprüft.

Für die Jahresrechnung ist der leitende Ausschuss verantwortlich, während unsere Aufgabe darin besteht, die Jahresrechnung zu prüfen. Wir bestätigen, dass wir die gesetzlichen Anforderungen hinsichtlich Zulassung und Unabhängigkeit erfüllen.

Unsere Revision erfolgte nach dem Schweizer Standard zur Eingeschränkten Revision. Danach ist diese Revision so zu planen und durchzuführen, dass wesentliche Fehlaussagen in der Jahresrechnung erkannt werden. Eine eingeschränkte Revision umfasst hauptsächlich Befragungen und analytische Prüfungshandlungen sowie den Umständen angemessene Detailprüfungen der beim geprüften Unternehmen vorhandenen Unterlagen. Dagegen sind Prüfungen der betrieblichen Abläufe und des internen Kontrollsystems sowie Befragungen und weitere Prüfungshandlungen zur Aufdeckung deliktischer Handlungen oder anderer Gesetzesverstösse nicht Bestandteil dieser Revision.

Bei unserer Revision sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem Gesetz entspricht.

Bern, 12. April 2023 ris/stn

Von Graffenried AG Treuhand

Michel Zumwald
dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugelassener Revisionsexperte

Stephan Richard
dipl. Wirtschaftsprüfer
Zugelassener Revisionsexperte
Leitender Revisor

Beilage:

Jahresrechnung (Vermögensrechnung mit einer Summe von CHF 1'907'502, Erfolgsrechnung mit einem Ergebnis von CHF 137'176.89)

Von Graffenried AG Treuhand
Waaghausgasse 1, Postfach, CH-3001 Bern, Tel. +41 31 320 56 11

